948
29-10-93

07

LEONE S.A.

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs
Siége social : ROANNE 24, rue Charles de Gaulle
R.C. S. ROANNE B 325 568 087

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 /2/1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
le Samedi 6 février à 19 heures ;
Le Conseil d'Administration de la société "LEONE S.A." société anonyme au capital de 250 000 francs, s'est réuni au siége social 24, rue Charles de Gaulle à ROANNE, sur convocation de sa Présidente.
Il résulte du registre des présences signé par les administrateurs à leur entrée en séance qu'assistent à la réunion faisant suite :

- Mr Jean Claude LEONE
- Mme Michéle LEONE
- Melle Karine LEONE

Seuls membres du Conseil d'Administartion

Cette réunion fait suite à celle de ce matin , où faute de temps le Conseil d'Administration n'a pu épuiser les questions qui ont été soulevées, les Administrateurs se réunissent donc à nouveau à 19 H.

Madame la Présidente expose que pour la gestion des achats et la direction des magasins de THONON et de ROANNE il serait utile qu'une autre personne de la société dispose des mêmes pouvoirs qu'elle même . Elle propose donc de créer un poste de Directeur Général.

Elle indique également que Monsieur Jean Claude LEONE envisage de vendre le fonds de commerce du 1, rue Charles de Gaulle à ROANNE, ce qui impliquerait la résiliation du bail qu'il a consenti pour ce magasin à la société.

Mme LEONE demande alors au Conseil de bien vouloir statuer sur les deux points .
En outre le montant des rémunérations des administrateurs n'ont pas été modifiés par rapports à celui qu'ils touchaient préalablement dans la SARL.
Madame LEONE demande que le Conseil en prenne acte.

Aprés discussion, Madame LEONE propose de passer au vote des résolutions

- Nomination d'un Directeur Général
- Résiliation du bail de location gérance pour le magasin du 1 Rue Charles de Gaulle à ROANNE
- Rémunérations des Administrateurs.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination :

Sur la proposition de Madame Michéle LEONE, le Conseil, accédant à sa demande et usant de la faculté que lui accorde l'article 115 de la loi du 24 Juillet 1966, nomme Mr Jean Claude LEONE dans ses fonctions de Directeur Général de la société.

Monsieur Jean Claude LEONE exercera ces fonctions et demeurera investi de ses fonctions de Directeur Général jusqu'à nomination du nouveau Président.

Monsieur J.C LEONE déclare accepter les fonctions qui lui sont conférés et remercie le Conseil de la confiance qi'il veut lui témoigner à nouveau.

Pouvoirs :

Mr Jean Claude LEONE aura les mêmes pouvoirs que ceux attribués au Président du Conseil d'Administration, pouvoirs qu'il pourra exercer en cas de décés ou de démission de Madame Michéle LEONE jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de mettre fin au contrat de location gérance conclu le 21/10/92 pour une durée de 3 ans avec Mr J.C. LEONE, concernant le fonds de commerce sis 1, rue Charles de Gaulle. Cette résolution prendra effet à compter du 28/2/93.

Mme LEONE a tous pouvoirs pour consentir la résiliation du bail.

TROISIEME RESOLUTIONS

Le Conseil d'administration reconduit le montant des rémunérations directes et indirectes jusqu'ici attribués à chacun des administrateurs par la société soit :

- Mme Michéle LEONE un salaire brut de 17 500 F par mois et un salaire proportionnel de 4% du chiffre d'affaires hors taxe et éventuellement des avantages en nature.

- Mr Jean Claude LEONE un salaire mensuel brut de 15 000 F par mois

- Melle Karine LEONE un salaire mensuel brut de 12 000 F et un salaire proportionnel de 0,60% du chiffre d'affaires hors taxe.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 H 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procés-verbal, clos et revêtu de la signature de la Présidente et d'au moins un administrateur, conformément à l'article 86, 2°6 du décret 67 236 du 23 Mars 1967.

La Présidente | Le secrétaire | Les Administrateurs